

Syndicat des Ordures Ménagères du Sud-Quercy

MAIRIE DE LAFRANÇAISE
(Tarn et Garonne)

Délibération n°6

*Objet : Décision
Modificative n°4*

*Date de convocation :
03/12/2010*

*Date d'affichage :
03/12/2010*

*Nombre de Membres
en exercice :
34*

*Nombre de présents :
24*

*Nombre de votants :
24*

L'an deux mille dix,
le 15 décembre 2010 à 18 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, KUHN, LUENGO, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, VIDAL, Messieurs CALVET, CHERON, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, ROZES, M. BROTONS suppléant de M. GIORDANA, M. DONZELLI suppléant de M. BENOIS, M. GAYRAL suppléant de M. MAUBERT,

Excusés : Mesdames FERRERO, LAFARGUE, Messieurs CAZOTTES, DUSSOCHAUT, GRIMAL, GUTHMULLER, QUET, LEY, RESONGLES, TAFOUREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles MALMON.

Monsieur le Président présente à l'assemblée la décision modificative n° 4 du budget principal :

CHAPITRE / ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSE	RECETTE	TYPE OPERATION
	FONCTIONNEMENT			
011/60612	Energie électricité	500		réelle
011/6068	Autre matières et fournitures	1 000		réelle
011/61521	Entretien terrain	1 600		réelle
011/61523	Entretien voies et réseaux	3 100		réelle
011/61558	Entretien autres bien	300		réelle
011/6156	maintenance	623		réelle
011/6288	Autres servies extérieurs	1 000		réelle
011/60632	f. petit équipement	- 8 123		réelle
012/64111	Personnel titulaire	4 564		réelle
012/6474	Versement autre œuvre soc.	2 028		réelle
012/6455	Cotisation assurances personnels	- 4 900		réelle
012/64168	autres	- 1 692		réelle
66/661138	Intérêts tranf autres tiers	3 314		réelle
66/6618	Intérêt des autres dettes	- 3 314		réelle
	Total fonctionnement	0	0	
	INVESTISSEMENT			
16/168758	Autres dettes autres groupements	15 504		réelle
16/16876	Autres dettes – autres EPL	- 15 504		réelle
	Total Investissement	0	0	
	TOTAL GENERAL	0	0	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Approuve la décision modificative n° 4 présentée ci-dessus.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE